CERTIFICAT QUALIBAT

NUMÉRO **E-E95836** **VALABLE JUSQU'AU** **10/06/2027**

ÉDITÉ LE 16/06/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/01/2014

Raison sociale : THERMI CHAPE

Forme juridique : SARL
DEPUIS LE 17/06/2024

Capital : 300 000

104 CHEMIN DES TERRES NEYMES
71680 VINZELLES

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC MACON

Siret : 799 772 793 00029

Code NACE : 4399C

Numéro caisse de congés payés : 4010686

Assurance Responsabilité Travaux :
AUXILIAIRE 020-220135

Assurance Responsabilité Civile :
ALLIANZ IARD 64278295

Situation fiscale et sociale : A jour au 31/12/2025

Téléphone : 06 20 22 04 22 **Fax :**

Portable : 06 20 22 04 22

Responsabilité légale :
GUICHARD CYRILLE GÉRANT / GEOFFRAY ROMAIN GÉRANT

Site Internet : www.thermi-chape.fr

E-mail : contact@thermi-chape.fr

Effectif moyen : 3 **Tranche de classification :** EFF1 **Chiffre d'affaires H.T. :** 1 110 074 **Tranche de classification :** CA4

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	Effectif	* Date d'attribution
6262 PROB	Chapes fluides	3	11/06/2026
	Nombre total de qualifications : 1		

* ou du plus récent renouvellement

La durée de validité d'une qualification est de 4 ans ou 2 ans (PROB) sous réserve que l'entreprise ait satisfait au contrôle annuel de suivi.
Lorsque le code à 4 chiffres de la qualification ou de la certification est complété par la mention d'un niveau de technicité, cela implique que l'entreprise est réputée pouvoir aussi effectuer les travaux relevant des qualifications ou certifications du ou des niveau(x) de technicité inférieur(s) à celui qu'elle détient.

LE PRÉSIDENT DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE DU TITULAIRE

Signé par QUALIBAT

16/06/2026 12:18

Version 01-2025

La (ou les) qualification(s) attribuée(s) à cet établissement atteste(nt) de sa conformité aux exigences du « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat » et aux exigences associées aux qualifications mentionnées ci-dessus, en vigueur à la date de la demande. Ces exigences découlent de la norme NF X50-091.